



## **Procès-Verbal de la séance du mardi 14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 7 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

**Présents :** Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Delphine BERNARD, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

**Représentée :** Marion COLIN par Delphine BERNARD

**Absents :**

**Secrétaire(s) de la séance :** Loïc COQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

**AJOUT D'UNE DELIBERATION : Tarifs repas des Aînés.** Approbation de cet ajout à l'unanimité.

**REPORT D'UNE DELIBERATION : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**  
Approbation de ce report à l'unanimité.

### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mr Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

### **2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26/09/2023.**

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention pour absence.

### **AJOUT D'UNE DELIBERATION : Tarifs repas des Aînés** (*Rapporteur : Béatrice FELIX*).

Madame Béatrice FELIX, Adjointe au Maire en charge des affaires Sociales, informe le Conseil que suite à la réunion de la Commission communale d'action sociale, pendant laquelle ont été soumises les différentes propositions de repas, l'offre retenue (22€) sera celle de M. WAECHTER VACHEY traiteur à Tournus.

Les boîtes de gâteaux (15,40€) pour les Aînés prétrons vivant en EHPAD et les colis (23€) seront commandés auprès de l'Office du Tourisme de Tournus.

Les repas, colis et boîtes de gâteaux à destination des Aînés de Prény seront pris en charge sur le budget communal.

Pour le repas du 03/12/2023, les invités et accompagnants de nos Aînés régleront quant à eux une participation par le biais de la régie de recettes communale. Mme FELIX propose à l'assemblée le tarif suivant :

- 26 € : repas pour les invités
- 26 € : repas pour les membres du conseil et de la commission effectuant le service.

L'animation de cet événement sera assurée, pour un montant de 400€, par monsieur Alain RENIER, qui avait été sollicité cet été à l'occasion de la fête patronale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE les décisions de la Commission communale d'action sociale

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

### **3) Délibération : Modification des statuts du SIVOS de Lacrost-Prény**

En date du 03 juillet 2023, le Conseil syndical a délibéré favorablement pour la modification des statuts du SIVOS de Lacrost-Prény en modifiant l'organe délégataire dans le cadre du transport scolaire.

Cette modification n'a pas d'incidence sur la délégation de compétence en matière de transport scolaire entre les communes de Lacrost et Prény.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts du SIVOS de Lacrost-Prény afin de remplacer le terme « Général » par le terme « Régional » concernant la compétence des transports scolaires.

#### 4) Délibération : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Comité Social Territorial devant être saisi aux fins de consultation, l'assemblée décide de reporter l'examen de cette délibération à une séance ultérieure.

#### 5) Délibération : Fonds de concours en fonctionnement CCMT

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°106 en date du 18 novembre 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,*

*Vu les Statuts de la Communauté Mâconnais-Tournugeois et notamment les dispositions incluant la Commune de Préty, comme l'une de ses communes membres,*

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

Conformément au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, écoles, local technique, etc.).

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'état récapitulatif des dépenses annexé et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Electricité	6 033,71 €	Fonds de concours CCMT	8 558,00 €
Gaz	11 555,89 €	Autofinancement	10 924,25 €
Entretien des bâtiments	1 892,65 €		
<b>Total</b>	<b>19 482,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 482,25 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, écoles, local technique, etc.) à hauteur de 17 116 €. Cette Participation de la CCMT, d'un montant de 8 558 €, sera versée sur le budget communal principal, au compte 74751.

- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

#### 6) Délibération : Travaux du SYDESL - Enfouissement des réseaux Route de Pont Seille

Le Maire porte l'étude financière concernant les travaux d'enfouissement des réseaux (Electrification - Eclairage Public - Télécommunication) télécom à la connaissance du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, en particulier la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004 et la convention passée entre le SYDESL et ORANGE, le coût des travaux de génie-civil est à la charge de la commune.

La commune de PRETY étant adhérente du fonds de mutualisation Télécom, la participation pourrait être diminuée du montant d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité syndical du SYDESL.

Le coût des travaux est donc réparti de la manière suivante :

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	8 596,36 €	7 163,63 €	7 163,63 €	7 163,63 €	- €
Travaux réseau électrification	182 018,75 €	151 682,29 €	151 682,29 €	151 682,29 €	- €
Travaux réseau Eclairage Public	37 635,07 €	31 362,56 €	31 362,56 €	22 752,34 €	8 610,22 €
Travaux Télécommunication	48 250,78 €	40 208,98 €	40 208,98 €	16 083,59 €	32 167,18 €
<b>Total des travaux</b>	<b>276 500,95 €</b>	<b>230 417,46 €</b>	<b>- €</b>	<b>197 681,86 €</b>	<b>40 777,40 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE un avis favorable à ces travaux d'un montant de 40 777,40 € TTC ainsi que son accord financier de principe et la possibilité d'échelonner la dépense entre 3 et 5 ans maximum.

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

7)

**- Délibération : Tarifs municipaux 2024**

Le Conseil municipal vote les tarifs suivants à compter du 01/01/2024

<b>Concessions (3,50m<sup>2</sup>)</b>	<b>2024</b>
15 ans	155 €
30 ans	255 €
50 ans	485 €
<u>Cavurne</u>	
* 15 ans	85 €
* 30 ans	135 €
* 50 ans	250 €
<u>Columbarium</u>	
* 30 ans	385 €

*Vote : 14 voix pour*

<b>Assainissement</b>	<b>2024</b>
Taxe de raccordement réseau	1 800 €
Redevance des eaux usées	1,65 €

*Vote : 14 voix pour*

<b>Bois</b>	<b>2024</b>
Affouage avec têtes de chênes (suivant coupe)	55 €

*Vote : 14 voix pour*

<b>Charges locatives mensuelles</b>	<b>2024</b>
Studios	90,00 €
Logement fonction	170,00 €

*Vote : 14 voix pour*

<b>Foyer rural</b>		
	<b>2024</b>	
<b>2 Jours :</b>		
Extérieurs	400 € - avance 200 €	
Prétrons	230 € - avance 120 €	
<b>1 jour :</b>		
Extérieurs	260 € - avance 130 €	
Prétrons	130 € - avance 65 €	
Réunion privée	110 € - avance 60 €	
Verre cassé	2 €	
Assiette cassée	5 €	
Couvert (remplacement)	1,50 €	
Panière à pain	10 €	
Consommables	<b>Tarif kWh électricité (relevé compteur)</b>	<b>Forfait charges</b>
	0,26 €	12h : 25 €
		24h : 50 €
		48h : 75 €

*Vote : 14 voix pour*

<b>Mise à disposition matériel municipal</b>	<b>2024</b>
Remorque	10 € par dépôt
Plateaux et ses tréteaux	5 € l'unité
Chaises	0,50 € l'unité

*Vote : 14 voix pour*

<b>Participation des associations</b>	<b>2024</b>
Amicale Boule	120 €
Comité des fêtes	570 €
Diane de Préty	/
Le Sou des P'tits Loups	/
Les Amis de l'Irlande 71	400 €
Préty Gym	350 €
Préty Patrimoine de Pays	260 €
Préty Pierre et Fleurs	/
Association extérieure (base : 1h / semaine)	400 €

*Vote : 14 voix pour*

## **- Délibération : Participation 2023 d'une nouvelle association aux frais de fonctionnement du Foyer Rural**

Madame Carole BOULAY, Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative, informe l'assemblée que l'association « Yoga Respirer c'est vivre » souhaite proposer des activités au sein de la salle communale du Foyer rural.

Vu la délibération DE\_2022\_043 du 15/11/2022 définissant les tarifs municipaux pour l'année 2023, une participation aux frais de fonctionnement sera demandée pour cette année 2023.

Calculée au prorata du temps d'utilisation du bâtiment, soit du 19 septembre dernier au 31 décembre 2023, la participation s'élèvera à 140 €. Un titre sera émis en fin d'année afin de percevoir cette recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition ci-dessus exposée.

## **8) Compte-rendu de la réunion plénière du 09/11/2023 de la CCMT (Rapporteurs Monsieur le Maire et Gérard DOUSSAU)**

➤ **PLUi.** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de problèmes techniques, le vote du PLUI est reporté à une séance ultérieure de la CCMT.

### **➤ Identification du potentiel des Energies Nouvelles Renouvelables (ENR) conformément à la lettre ministérielle du 12/10/2023 :**

Une réponse à cette lettre doit être rendue avant le 31/12/2023, il s'agit d'identifier ces zones à potentiel des ENR sur la commune. L'idée n'est pas d'autoriser mais de proposer des emplacements, même sur des terrains privés, ce qui favoriserait le traitement de dossiers éventuels.

Quatre grands domaines sont envisageables : l'éolien, le solaire, la biomasse et la méthanisation.

Pour information, un mat d'éolienne produit autant qu'un hectare de PV solaire.

La lettre ministérielle demande qu'une concertation avec les habitants est lieu principale et que la proposition de Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables soient approuvées par une validation du projet par le Conseil Municipal.

Exemple de projets : panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Une nouvelle réunion de la Commission « Bois-Forêt et Environnement » est planifiée le mercredi 29 novembre prochain à 20 heures, pour identifier ces zones, la biomasse étant le procédé le plus cohérent sur notre commune.

## **9) Comptes-rendus des commissions communales et des manifestations**

### **➤ Repas des Aînés (Rapporteur Béatrice FELIX)**

La municipalité et les membres de la Commission d'Action Sociale recherchent encore des volontaires pour le service. Une après-midi préparation et pliage des menus est prévue ce dimanche à 13h30 à la Maison des associations. La décoration du Foyer Rural est planifiée la veille, comme chaque année.

### **➤ Gestion environnementale du cimetière (Rapporteur Béatrice FELIX)**

Compte-rendu de la journée d'information et de formation « Maîtriser l'entretien du cimetière en respectant l'environnement » à Charolles, le 05 octobre dernier. Il ressort que les produits phytosanitaires sont définitivement interdits pour le traitement des cimetières. Le fauchage abîmant les pierres tombales, il est conseillé de s'orienter vers un engazonnement. Différentes solutions sont à étudier pour l'enherbage, un gros travail est à prévoir pour 2024.

### **➤ Octobre Rose (Rapporteur Carole BOULAY)**

Ce fut une belle journée qui s'est très bien passée, dans une bonne ambiance, avec une jolie animation effectuée par la troupe de majorettes de Tourmus. La commune a enregistré 108 participants. L'intégralité des recettes de la journée (1 048 €) à été partagée, à part égale, entre les associations « Toujours FEMME » et « Kora Saône ».

### **➤ Affaires associatives (Rapporteur Carole BOULAY)**

Afin de répondre au mieux aux attentes du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) et dans le cadre du maintien du label et de ses « 2 Fleurs », les agents communaux aidés des élus, ont poursuivi le projet d'évolution environnementale. Les intervenants ont ainsi pu prévoir la restructuration des espaces verts communaux dans une dynamique de développement durable en mettant, par exemple, à des emplacements plus adaptés la majorité des arbustes ou encore en prévoyant, pour les parterres devant la mairie, la mise en place de plantes pérennes et moins consommatrices de ressources.

Les membres de l'association Préty, Pierre et Fleurs (PPF) ont annoncé qu'ils planteraient prochainement les pensées et les tulipes dans les jardinières et les parterres de la commune.

### **➤ Conférence de M. ROBERT sur les vignes de Préty (Rapporteurs Monsieur le Maire et Gérard DOUSSAU)**

Monsieur ROBERT a présenté, en date du 14 octobre dernier, une conférence qui avait pour thème l'histoire de Préty et de son vignoble. Un travail de recherche conséquent a été réalisé par cet enseignant de la Sorbonne résidant Préty et les retours ont été très favorables. La conférence était précédée à partir de 11h, d'une « ferme ouverte » au domaine de la Main d'Or (M. Gérard DOUSSAU) avec dégustation de vins de vignerons de la Confédération Paysanne 71, mais également de produits fermiers du secteur alentours. La présentation de M. ROBERT a été suivie, aux environs de 19h, de la « Paulée » (repas de fin des vendanges) au Foyer rural. L'ambiance musicale de cette soirée a été assurée par M. René MILLER.

➤ **Affouages et « Ilot de sénescence » (Rapporteur Alain PINARD) :**

Le comptage et tirage au sort des lots d'affouage ont été effectués le 08 novembre dernier. Cette année, ce sont 14 lots qui ont été répartis, permettant ainsi de finir l'exploitation de la parcelle 27. Le repas des affouagistes s'est tenu, comme chaque année, à l'issue du tirage au sort.

Le projet de « L'Ilot de sénescence », en collaboration avec Natura 2000, a bien avancé. Une centaine d'arbres a déjà été marqué. Le reste du marquage sera fait prochainement. Les panneaux d'information pourront, à l'issue, être mis en place et la commune percevra la subvention votée précédemment en Conseil.

Monsieur le Maire souhaite souligner l'investissement de M. Alain PINARD, et le remercie pour son travail dans le cadre de la gestion du domaine forestier de la commune.

### 10) Informations et questions diverses

- Madame Lucie BOIREAU, Responsable de l'Agence Postale Communale, a fait parvenir sa démission pour le poste qu'elle occupait depuis 2009. Elle a été rayée des effectifs à compter 10 novembre dernier. Mme Martine RAYNAUD, qui avait déjà été engagée pour la remplacer lors de son congé maladie, s'est vu sollicitée de nouveau pour un CDD, a minima, jusqu'à la fin de cette année 2023.
- La commune a reçu, en date du 02 octobre dernier, une demande d'élection de domicile. Cette procédure est à suivre (obligation légale) dans les cas où une personne vivant sur le territoire communal reste sans domicile stable. Pour ce demandeur et après un entretien avec ce dernier, une attestation d'élection de domicile (en mairie de Préty) a été établie. Ce document a été délivré, dans ce cas, pour une période d'un an, à compter du 13/11/2023. Le bénéficiaire devra se présenter en mairie chaque mois durant cette année afin confirmer son attache avec la commune (signature d'un registre) et de récupérer son courrier le cas échéant.
- L'assemblée est favorable au renouvellement de l'abonnement au mensuel « Vie Communale » pour un montant de 139€
- La société Sulo a débuté la distribution des nouveaux bacs de tri. Deux réunions publiques auront lieu à Tournus le 22 novembre et à Viré le 06 décembre prochains.
- Congés hivernaux. Le secrétariat de mairie sera fermé du 22/12/2023 au 07/01/2024 inclus. L'agence Postale Communale sera fermée du 22/12/2023 au 01/01/2024 inclus.
- Les patrouilles de la brigade de Gendarmerie de Tournus se poursuivent sur le territoire communal.
- La société Laclergerie a terminé sa mise à jour pour la facturation des contrats d'entretien des chaudières de la mairie, du Foyer rural et de l'école au 31/12/2023.
- Les administrés ont signalé à monsieur le Maire 2 nids de frelons. Un professionnel est rapidement intervenu afin de les détruire.
- Les bergers itinérants d' « Au fil de l'herbe » ont transité par Préty. Ce ne sont pas moins de 1 200 moutons, guidés par leurs bergers, accompagnés de leurs chiens (Montagnes des Pyrénées dits « Patous » pour la garde et Border Collie pour le rassemblement) qui ont fait la transhumance par notre village. Il est à déplorer que des clôtures (filets + piquets) aient été volées lors de cette escale pétronne...

### 11) Dates à retenir

- 19/11 : Atelier « menu » en préparation du repas des Aînés
- 22/11 : Réunion publique de présentation pour la collecte des déchets à 18h30, salle du palais de Justice à Tournus
- 28/11 : CCMT. Commission intercommunale des Finances à 15h
- 30/11 : Bureau communautaire
- 03/12 : Repas des Aînés
- 04/12 : Remise des agendas à Tournus
- 05/12 : Réunion du PETR à Charnay-Les-Mâcon (M. le Maire)
- 13/12 : Assemblée Générale et Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Préty, Patrimoine de Pays (P3)

#### Prochaine séance Conseil municipal

➤ **12/12/2023**

➤ **13/01/2024 : Vœux du Maire**

Levée de la séance : 22h45

Le Secrétaire de séance,  
Loïc COQUIN



Le Président de séance,  
Xavier IOOS.

